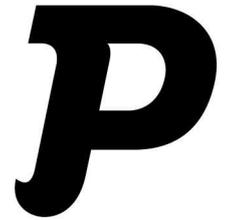




SNUipp - FSU

**P R E S S E**

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE 

DÉPOSÉ LE 26/5/2007

SNUipp-FSU 38,  
Bourse du travail  
32, av. de l'Europe  
38030 Grenoble cedex 2

tél : 04 76 40 14 07  
fax : 04 76 40 36 42  
email : [snu38@snuipp.fr](mailto:snu38@snuipp.fr)  
site : <http://38.snuipp.fr>

**Spécial mouvement**

## « Le mot résister doit toujours se conjuguer au présent » Lucie Aubrac

Avec une très forte participation, les français ont élu Nicolas Sarkozy comme nouveau Président de la République. Cette élection est incontestable. En tant que démocrates, nous ne la contestons pas. Mais elle ne peut, avec, notamment, la nomination de Xavier Darcos comme Ministre de l'Éducation nationale, que nous inquiéter.

Cette continuité avec le gouvernement sortant qui s'était ingénié pendant 5 ans à attaquer l'école publique, les services publics et les solidarités, nous laisse présager de sombres années.

Car la toile a déjà été tissée : mise en place de « Base élèves » pour ficher les mineurs (soutenu dès le printemps 2006 par Darcos), vote de la loi de la prévention de la délinquance, réformes obscurantistes des programmes scolaires, réduction drastique du nombre de fonctionnaires, précarisation du travail... Nous ne sommes pas naïfs : la destruction programmée de notre école publique est annoncée.

Au delà de l'école, le libéralisme décomplexé (c'est le moins que l'on puisse dire) a décidé de s'attaquer au code du travail, à ce qui reste de nos retraites, aux droits syndicaux. Ce sont tous les fondements du modèle social français, issus de la Résistance qui risquent d'être battus en brèche. Ils ont la volonté de les faire disparaître.

La création du *Ministère de l'immigration et de l'identité nationale*, confié à Brice Hortefeux qui ne s'est pas caché de courtiser l'extrême droite pendant la campagne présidentielle, laisse aussi présager le pire pour nos élèves, enfants de sans-papiers et pour les personnes sans-papiers elles-mêmes, ainsi que pour ceux qui les soutiennent.

La volonté, enfin, d'un retour à l'ordre moral, la dénonciation de l'héritage de mai 68, le retour aux valeurs familiales traditionnelles, le refus de reconnaître le droit au mariage et à l'adoption pour les couples de même sexe illustrent ce que sera la France d'après cette élection. La Ministre du logement, Christine Boutin, qui s'est fait connaître lors du débat sur le PaCS en agitant la bible au sein de l'Assemblée nationale conforte encore plus ce retour en arrière.

Nous, enseignants, forts de nos convictions, résolument attachés à une société solidaire, égalitaire, fraternelle, ne pouvons accepter une telle régression. Unis, nous serons plus forts pour le combattre. Le SNUipp Isère sera toujours en première ligne pour s'opposer à un modèle de société que nous rejetons. Et nous serons toujours une force de propositions pour permettre la réussite de tous nos élèves et pour construire une société humaniste.

La lutte va être rude, nous le savons. Nous nous attendons à une remise en cause radicale du droit syndical (dès la passation de pouvoir, l'évocation d'un service minimum dans les écoles faisait déjà les gros titres des journaux télévisés), et, plus généralement, de notre liberté d'expression. Oui, nous allons résister. Oui, nous défendrons l'école, les services publics, les personnels, nos élèves, nos droits... Nous vous appelons à nous rejoindre dès aujourd'hui afin de construire les luttes à venir. Plus que jamais, il nous faut construire des contre-pouvoirs : avec vous, notre syndicat, en sera un, plus fort, plus efficace.

Manu CARROZ

**S'opposer à l'utilisation de Base élèves : lire notre dossier (pages 2 à 5)  
Participez à nos réunions de secteurs !**

# Nous refusons le fichage de nos élèves : nous nous opposons à *Base élèves* !

Après une rapide expérimentation, l'Inspecteur d'Académie a annoncé vouloir généraliser en trois ans l'utilisation de *Base élèves* sur l'ensemble du département.



## Mais, *Base élèves*, kézako ?

### Présentation du fichier

- *Base élèves* est une **base de données nationale centralisée** recensant les informations personnelles des élèves de la maternelle au CM2 du public et du privé, y compris des élèves hors école.
- Il comporte une différence fondamentale avec le fichier du second degré, il est centralisé nationalement. Celui du second degré ne l'est qu'au Rectorat (ce qui empêche les interconnexions avec les ministères) et il n'est pas destiné à être partagé. Cette différence est encore plus évidente avec les fichiers des élèves en Mairie qui eux ne sont destinés qu'à une gestion locale et matérielle des élèves.
- Ce fichier a reçu l'autorisation de la CNIL assortie d'un certain nombre de recommandations. L'Éducation nationale s'est exonérée de l'application de ces recommandations. Ce fichier ayant reçu l'autorisation de la CNIL, la seule exigence que peuvent avoir les parents est d'avoir communication des données concernant leur enfant.
- Les données saisies concernent l'état civil de la famille, l'origine géographique, la nationalité de l'enfant, les besoins éducatifs.
- Une fois saisies ces données sont accessibles par l'IEN, l'IA, le rectorat ( y compris les agents chargés de la maintenance et du fonctionnement du système). Elles sont centralisées à Orléans dans un fichier national partiellement accessible aux maires.
- Une fois les données centralisées, rien ne nous garantit qu'il n'en sera pas fait un autre usage que celui affiché initialement : le propre d'une loi est qu'elle peut évoluer à tout moment (voir fichier génétique page 4).

### Où en sommes-nous en Isère ?

- Cette année dans chaque circonscription, deux écoles (volontaires) ont déjà testé *Base élèves*.
- L'Inspecteur d'Académie a affirmé avoir un plan rigoureux en concertation avec les Maires pour la mise en place de *Base élève en trois ans sur tout le département*. Il a dit vouloir terminer par la ville de Grenoble.
- Il a donc envoyé dans les écoles un courrier pour demander des « volontaires ». Cet appel a eu si peu d'écho que certaines écoles, se sont retrouvées « désignées volontaires », y compris à Grenoble contrairement à ce qui était annoncé (mais peut-être est-ce à Grenoble une phase d'expérimentation et non de généralisation). Dans une circonscription il a suffi qu'un directeur lève le doigt pour que toutes les écoles de la commune se trouvent instantanément volontaires.
- Parallèlement, il a entrepris une vaste entreprise de démarchage auprès des maires pour leur faire miroiter tous les avantages, matériels et financiers, qu'ils auraient en en retirer. Pas un mot, bien évidemment sur l'éthique de ce projet !
- À ce jour, l'Inspecteur d'Académie annonce 206 écoles entrant dans le dispositif, on est loin du tiers des écoles annoncé.

### Mais qu'a fait le SNUipp Isère ?

- Depuis plus d'un an, nous vous avons informé de la nature de ce fichier et des dangers qu'il présente, dans notre presse, sur notre site, au cours des réunions de secteurs et des réunions d'information syndicale. Le n° 84 de l'*Écho des Cours* consacrait deux pages à ce sujet, nous vous invitons à vous y reporter, vous le trouvez également sur notre site.
- Nous avons déposé un recours gracieux auprès de l'Inspecteur d'Académie, demandant de ne pas généraliser *Base élèves*. La réponse qu'il nous a envoyée est sans ambiguïté (vous trouverez ces deux courriers sur notre site) : il rejette nos objections et ira au bout de la généralisation.
- Nous avons écrit à tous les élus municipaux du département (Maires, Conseillers municipaux et Adjointes chargés de l'enseignement) pour les informer des dangers de *Base élèves* et de la position du SNUipp, pour leur demander de rejeter *Base élèves* et de nous soutenir dans nos actions. Nous avons déjà reçu plusieurs réponses nous assurant de leur soutien, certains maires demandant à nous rencontrer (voir *Écho des Cours* 84 sup 2).
- Nous avons également écrit à la FCPE et aux DDEN que nous allons rencontrer.
- Nos réunions d'information syndicale (RIS) du 12 mai ont été l'occasion de débattre largement de ce sujet.
- Vous pouvez trouver sur notre site un dossier sur *Base élèves* : <http://38.snuipp.fr>

## Pourquoi tant d'inquiétude ?

- *Base élèves* est à mettre en relation directe avec la loi de prévention de la délinquance qui dans son article 9 introduit deux modifications importantes :
  - L'article L. 121-1 du code de l'éducation sera complété par les phrases suivantes : « ... Ils (les écoles, les collèges, les lycées et les établissements d'enseignement supérieur) concourent à l'éducation à la responsabilité civique et participent à la prévention de la délinquance, ... »
  - L'article L. 131-6 sera complété avec l'alinéa suivant : « Afin ... d'améliorer le suivi de l'obligation d'assiduité scolaire, le maire peut mettre en oeuvre un traitement automatisé des données à caractère personnel relatives aux enfants en âge scolaire domiciliés dans la commune, qui lui sont transmises par les organismes chargés du versement des prestations familiales ainsi que par l'Inspection académique... »
- Les recommandations de la CNIL sont restées lettre morte. De plus ses pouvoirs ont été diminués et elle n'a de toute façon pas les moyens assurer sa mission.
- Tout cela est à mettre en relation avec le rapport Bénisti et le dépistage de la délinquance dès 3 ans sans parler des options philosophiques de notre nouveau Président de la République en matière de génétique !

## Le SNUipp Isère appelle les collègues à refuser l'utilisation de *Base élèves* !



**Pour que cette action soit efficace, il est nécessaire qu'elle soit suivie par l'ensemble des enseignants des écoles et pas uniquement les directeurs et les directrices.**

**Il faut y associer l'ensemble des partenaires de l'école :  
parents d'élèves, Maires, élus municipaux, DDEN....**



## Comment faire ?

- La première chose à faire est de mettre ce sujet à l'ordre du jour des Conseils d'écoles qui vont se tenir entre le 1er et le 15 juin. **Les parents d'élèves doivent être informés de ce qui se prépare ! C'est totalement dans les attributions du Conseil d'école. Ne laissons pas seule l'administration faire cette information à sa manière !**
- **Les 31 mai et 1er juin, le SNUipp organise des réunions de secteurs pour informer les collègues .**  
Nous vous invitons à y participer nombreux, syndiqués ou non.
- Nous conseillons aux collègues avant le Conseil d'école, de réunir le conseil des maîtres et de prendre une position qui pourra être développée en Conseil d'école. Surtout n'hésitez pas à utiliser les documents que nous mettons à votre disposition (site du SNUipp Isère, *Écho des cours*, réunions de secteurs des 31 mai et 1er juin)
- **L'objectif est d'obtenir de chaque Conseil d'école, à l'issue d'un débat, une motion votée par le Conseil d'école refusant l'utilisation de *Base élèves*. Ces motions seront un appui très précieux pour les équipes !**
- Cette motion sera distribuée à l'ensemble des parents en même temps que le compte rendu du Conseil d'école.
- Cette motion sera aussi envoyée au SNUipp (Bourse du travail, 32 avenue de l'Europe, 38030 Grenoble cedex 2) qui assurera le regroupement en vue d'une action collective à définir.

***Dans cette action, il est primordial de ne pas rester isolé !***

***Faites remonter l'ensemble des informations concernant votre action, les courriers, pressions de l'administration, vos contacts avec les parents, les Maires etc. au responsable de votre secteur local du SNUipp et à la section départementale : [snu38@snuipp.fr](mailto:snu38@snuipp.fr) Cela nous permettra de vous soutenir et de mettre en relation l'ensemble des écoles concernées.***

## S'informer :

***Nous vous invitons à relire les derniers n° de l'Écho des Cours, à consulter notre site et à venir débattre avec nous lors de nos réunions de secteur les 31 mai et 1er juin (voir page 4).***

## Rester groupés !

***Nous ne pouvons oublier les pressions et les menaces de retrait de salaire subies par les directeurs et les directrices en grève administrative à la rentrée 2006.***

***Il ne fait aucun doute que l'Inspecteur d'Académie demandera à ses IEN d'utiliser toute forme de pression, comme il l'a fait à l'automne pour le retour de l'enquête 19.***

***C'est pour cela qu'il est indispensable que l'ENSEMBLE des enseignants de l'école soit mobilisé et de s'assurer du soutien actif de tous les partenaires de l'école : parents, maires, DDEN...***

***Nous n'avons pas le choix ! Nous devons refuser de devenir des auxiliaires du Ministère de l'Intérieur !***

## En marge de *Base élèves* : le fichier national des empreintes génétiques

En 1998 est créé un autre fichier national : le *Fichier national des empreintes génétiques* (FNAEG). Il est commun à la police et à la gendarmerie. Les prélèvements ne concernent alors que les auteurs de crimes sexuels. La loi est rapidement étendue à tous les crimes graves, puis à la totalité des condamnés. Le code de procédure pénal a été modifié au fur et à mesure. De fil en aiguille, aujourd'hui, ce sont les suspects de tout délit (à l'exclusion des délits financiers !!!) qui peuvent se voir imposer ce prélèvement ! Le refuser est passible de condamnations pénales : jusqu'à un an d'emprisonnement et 15 000 Euros d'amende.

Ce fichage généralisé et systématisé est absurde et dangereux. Il ne s'agit plus d'un outil de recherche des criminels mais de la mise en fiche de toute la population. L'informatisation de ces données qui permet, en dépit de la vigilance théorique de la *Commission nationale de l'informatique et des libertés* (CNIL), le croisement avec d'autres fichiers, peut laisser craindre les pires dérives vers une société totalitaire. L'ex-ministre de l'Intérieur attendait 400 000 fichages par an !

On a vu récemment des demandes de prélèvements ADN sur des enfants de 8 et 11 ans pour avoir volé deux tamagoschi et deux balles rebondissantes dans un hypermarché ainsi que sur des personnes sans papiers. Dans les deux cas ces prélèvements n'ont pas été effectués, grâce à une mobilisation citoyenne.

Le FNAEG a en commun avec *Base élèves* d'être un fichier national, centralisé et partagé (accessible à plusieurs ministères). On voit que son champ d'application n'a cessé d'évoluer depuis sa création. De telles dérives sont elles aussi possible pour *Base élèves* : c'est la raison pour laquelle nous sommes fondés à refuser son utilisation !

Le jeudi 31 mai 2007, cinq citoyens comparaîtront au tribunal de Grenoble pour refus de prélèvement biologique. Ce sont de dangereux criminels : en mai 2003, ils ont démonté toutes les plaques nominatives de la rue Thiers de Grenoble pour les remplacer par d'autres intitulées « rue de la Commune de Paris » d'où leur nom de « Contre-plaquistes ». Alors que leur intention n'était pas de s'approprier ces plaques, un premier procès les déclare coupables de « vol aggravé » mais les « dispense de peine ». Deux ans plus tard, ils sont convoqués au commissariat de police pour prélèvement biologique (en vue d'un fichage d'empreinte génétique). Ce qu'ils refusent. Nouveau procès et condamnation à une amende de 150 € avec sursis. Ils font appel et c'est ce recours qui se tiendra le jeudi 31 mai. Le SNUipp Isère est signataire d'un appel à les soutenir.

**Jeudi 31 mai - le jour du procès - Place Firmin-Gautier à 13 h 30 : rassemblement pour les accompagner au tribunal.**

### ... certains sont inquiets ... d'autres pas !

Certains sont inquiets comme en témoigne cette citation trouvée sur le site de la Ligue des Droits de l'Homme de Toulon, la déclaration de l'ancien président de la CNIL (de juin 1984 à janvier 1999), Jacques Fauvet : **« Si les traces informatiques que nous laissons aujourd'hui avaient pu être exploitées sous l'Occupation, la Résistance aurait été brisée. »** Étonnement, un des « arguments de vente » du secrétaire général de l'IA auprès des maires est que, comme il nous l'avait déjà dit : **« Les enfants d'Izieux n'ont pas été victimes de Base élèves ». Nous lui laissons la responsabilité de ses propos qui nous révoltent profondément. Il semble pourtant en être fier puisqu'il vient de les resservir aux néo-directeurs en stage.**

### Motion du Conseil d'école

*Nous vous proposons un exemple de motion. Vous pouvez l'utiliser telle quelle ou la modifier comme vous l'entendez. Il faudra ensuite la transmettre à l'IA sous couvert de l'IEN et bien sûr nous en envoyer une copie afin que nous connaissions l'état de la mobilisation des écoles.*

Le Conseil d'école de l'école ..... réuni le ..... informe les familles et les parents d'élèves.

Le fichier informatique centralisé *Base élèves* est mis en place par l'Éducation nationale. Les enseignants doivent fournir sur chaque enfant des informations personnelles dont certaines devraient rester confidentielles, relevant du secret professionnel, comme c'est le cas jusqu'à présent, par exemple :

- Les origines géographiques de l'enfant, la langue parlée à la maison ;
- Ses difficultés scolaires, son suivi spécialisé (RASED), ses absences ;
- Son suivi médical, psychologique ou psychiatrique éventuel ;
- La situation de sa famille (suivi social).

Ces renseignements seront centralisés et conservés tout le long de la scolarité des enfants.

- Ils seront en partie ou en totalité accessibles au Maire comme prévu dans la loi de prévention de la délinquance ;
- Ils peuvent être croisés avec le fichier de la CAF pour priver d'allocations familiales les familles des élèves absents ;
- Enfin les renseignements sur la nationalité et l'origine des enfants pourront faciliter le travail de la police pour repérer les familles sans-papiers.

Nous n'acceptons pas que les enfants de nos écoles soient ainsi fichés.

Nous refusons que des renseignements confidentiels sur la famille, sur la scolarité des enfants soient diffusés à l'extérieur des écoles, vers des services sociaux, la mairie, la police et la justice.

Après en avoir en débattu, le Conseil d'école de l'école ..... réuni le ..... exprime à la majorité /à l'unanimité le refus de voir utiliser *Base élèves* dans l'école.

À ..... Le .....

- **Beaurepaire** : jeudi 31 mai à 17h15, école de Montsevrux
- **Fontaine** : vendredi 1er juin à 11h45, école élémentaire Langevin (bd Joliot Curie)
- **La Mure** : jeudi 31 mai à 17 heures, école des Capucins à la Mure
- **La Terrasse** : jeudi 31 mai à 17h30, école de la Terrasse
- **Grenoble - Échirolles** : : Jeudi 31 mai à 17h30 à la bourse du travail de Grenoble
- **Meylan** : Jeudi 31 mai à 17h30, école maternelle Grand Pré à Meylan
- **Saint Égrève** : jeudi 31 mai à 17h à l'école maternelle la Monta
- **Saint Marcellin** : jeudi 31 mai à 17h30, salle des fêtes de Vinay, salle de réunion n°1
- **Saint Martin d'Hères** : jeudi 31 mai à 17h30, école élémentaire Langevin
- **Roussillon** : mardi 5 juin à 17 h 30, foyer municipal Henri Barbusse à Roussillon.
- **Vercors** : vendredi 1er juin à 17 heures, BCD de l'école de Lans en Vercors
- **Villefontaine - Bourgoin** : jeudi 31 mai à 17h, maison de quartier de Servenoble à Villefontaine
- **Vizille - Pont de Claix** : jeudi 31 mai à 17h, école du château à Vizille
- **Voiron** : vendredi 1er juin à 17h30, école Aimé Brochier à Renage (75 rue de la Mègre)

***Vous pouvez bien sûr vous inviter à la réunion qui vous convient le mieux au niveau géographique***

Dossier *Base élèves* réalisé par Gabrielle Beyler, Manu Carroz, Éric Laurent et Anne Tuillon

### **Lucie Aubrac : le devoir de mémoire...**

Lucie Aubrac, l'une des dernières grandes figures de la Résistance, est décédée le 14 mars 2007. Elle est venue plusieurs fois dans notre département et poursuivait inlassablement, de manifestations en interventions, dans les lycées, son combat pour la dignité humaine. Par la signature de « *l'appel des résistants* » alertant sur la liquidation des acquis sociaux obtenus après la Libération, à travers son engagement auprès des sans papiers, partout et surtout auprès des plus jeunes, elle savait communiquer sa conviction : la résistance se vit au présent. Tous ceux qui ont pu l'entendre disent combien elle a su leur donner l'énergie nécessaire pour s'opposer aux idées de haine ; cette énergie nous en avons tellement besoin aujourd'hui.

Comme un ultime « merci » à Lucie, nous avons souhaité publier le texte écrit en sa mémoire par ses enfants et petits enfants (ils nous en ont bien sûr donné l'autorisation).

*Monsieur le Président de la République,  
Raymond,  
Mesdames et Messieurs,*

*Ce sont les 10 petits-enfants de Lucie et Raymond qui s'expriment maintenant devant vous. 10 petits enfants.*

*Mais ne sommes-nous pas en réalité beaucoup plus nombreux ?*

*50 000 ? 100 000 ? 200 000 peut-être ?*

*Rythmée par les visites de Lucie dans les écoles, notre famille s'est en effet considérablement agrandie. De semaines en semaines, devenant toujours plus nombreuse.*

*Nous en étions heureux.*

*Nous en sommes fiers.*

*Les relations exceptionnelles que Lucie nouait avec les jeunes –mais aussi les moins jeunes- étaient empreintes d'un profond respect mutuel et d'un partage constant des valeurs.*

*Ces relations se fondaient aussi sur le partage des petites choses de la vie.*

*Ses joies. Ses peines.*

*L'intimité de ces liens faisait que finalement Lucie appartenait un peu à tout le monde. En retour, il faut bien le dire, nous lui appartenions tous un peu.*

*Aujourd'hui, Lucie, tu as transmis.*

*Tu as transmis ces valeurs de notre beau pays et qui te sont si chères :*

*La Liberté. L'Égalité. La Fraternité.*

*Ces valeurs pour lesquelles tu as toujours dis OUI à la France.*

*Aujourd'hui, Lucie, tu as transmis.*

*Tu as transmis l'exigence d'un Devoir de mémoire.*

*Ne jamais oublier les horreurs du passé garantit la vigilance pour la construction d'un avenir plus juste.*

*Aujourd'hui, Lucie, tu as transmis.*

*Tu as transmis la spontanéité d'un sursaut face à l'injustice que tu sais être sans frontière.*

*Tu as transmis cette décharge électrique qui nous fait redresser la tête, et dire d'une seule et même voix : NON.*

*Non aux injustices sociales*

*Non aux injustices politiques*

*Combien de personnes meurent encore de faim ?*

*Combien de personnes meurent encore de froid ?*

*Combien de femmes et d'enfants subissent encore les conséquences de conflits armés qu'ils n'ont jamais souhaité ?*

*Combien de libertés encore bafouées ?*

*Et bien, Lucie, dans ces combats d'aujourd'hui et de demain, nous serons ensemble.*

*Intimement liés.*

*Pour défendre les plus démunis.*

*Pour défendre les plus opprimés.*

*Pour défendre les valeurs de notre République contre les Injustices».*

*Nous avons pour habitude de ne publier dans ce bulletin syndical que des textes rédigés par nos militants départementaux. Cependant, les textes de Philippe Meirieu que nous avons reçus par l'intermédiaire du GFEN et de Jean Bernardin nous ont semblé vraiment dignes d'intérêt. C'est la raison pour laquelle nous les publions dans les pages suivantes. Nous publions également un article de Gilles Moindrot, porte parole du SNUipp, paru le 9 mai dans Libération commentant la nouvelle situation politique.*

*Bonne lecture*

## Bienvenue en 1967 !

*Il y a quarante ans aujourd'hui, la scolarité obligatoire à 16 ans n'est pas encore mise en place... La loi sur la contraception n'est pas votée... L'ANPE n'est pas créée... Le service militaire dure 12 mois... La télévision est « la voix de la France »... Le naufrage du Torrey Canyon prend de court toute la planète... Roger Frey, qui a réprimé dans le sang la manifestation des Algériens de 1961 et organisé l'enlèvement de Ben Barka, est ministre de la Justice... Les établissements scolaires ne sont pas mixtes... Jean Royer, maire de Tours, part en chasse contre la pornographie, les préservatifs et les minijupes... Nul ne saurait contester impunément l'autorité des « pères sévères » !*

Étrangement, jusqu'au dernier moment, je n'ai pas réussi à y croire vraiment. Je le savais, mais je ne le croyais pas. En réalité, la victoire de Nicolas Sarkozy était, ces derniers jours, devenue inévitable... mais elle restait, en même temps, invraisemblable. Son arrivée à l'Élysée me paraissait, à la fois, évidente et impossible.

Elle était évidente, car, de jour en jour, il réussissait à attirer à lui une frange de plus en plus grande de l'opinion publique en jouant simultanément sur des registres contradictoires : besoin d'autorité et de liberté, valeur du travail et éloge de la solidarité, apologie des gagnants et compassion pour les perdants, défense de la morale et culte de la compétition, volonté d'assumer l'héritage d'institutions épuisées et d'incarner la rupture... Et l'on peut comprendre que beaucoup de Français aient été séduits : il est bien difficile de choisir entre des intérêts contradictoires et l'on préfère toujours avoir le beurre et l'argent du beurre : préserver la planète et ne pas se priver de la moindre dépense d'énergie... faire régner l'ordre public sans remettre en cause la répartition des richesses... s'occuper plus des vieux, des pauvres et des exclus en donnant moins d'argent pour cela à travers ses impôts... renforcer les services publics et supprimer des fonctionnaires... envoyer les enfants à l'usine quand ils ne réussissent pas en classe, mais à condition que ce soit les enfants des autres... pouvoir tranquillement déclarer que « quand même les Arabes ne sont pas vraiment comme nous », tout en expliquant que l'épicier arabe du quartier, lui, est un type formidable !... Bien sûr, ce serait vraiment bien si l'on pouvait tout avoir, la même chose et son contraire. Alors, pourquoi ne pas voter pour celui qui, justement, dit avoir trouvé *la* solution, celui qui – enfin ! – a compris, tout à la fois, les aspirations du peuple, le sens de l'histoire, les principes de l'économie planétaire et la bonne méthode de gouvernement ?

Et voilà, justement, ce qui rendait, à mes yeux, la victoire de Nicolas Sarkozy impossible dans notre démocratie : le fantasme de la toute-puissance est incompatible avec la prise au sérieux des principes qui nous fondent et que nous tentons de mettre en oeuvre, à travers les soubresauts de notre histoire. Nous avons grandi... y compris à travers Mai 68 qui fut un formidable sursaut pour tenter de faire sauter la chape de plomb qui s'abattait alors sur la société française. Nous sommes devenus un peuple capable de mettre à distance la tentation monarchique, y compris quand nous réagissons un peu brutalement contre des mesures comme le CPE qu'on veut nous imposer « pour notre bien ». Nous avons gagné, souvent difficilement, le droit au respect des opinions et des personnes dans leur diversité. Nous avons réussi à mettre en place des institutions capables de contrecarrer les velléités régressives et répressives de tous ceux qui se prétendent l'incarnation du bien commun et disent détenir la vérité à notre place. Nous sommes parvenus à écarter du pouvoir les clercs des religions traditionnelles... Mettre au pouvoir un « magicien », détenant autant de pouvoir dans le monde des affaires et des médias était impensable. Mais c'était sans compter, justement, sur les médias et leur formidable capacité à tout formater... Et, justement, cette élection présidentielle restera celle du triomphe d'un nouveau Clausewitz : « la politique, c'est la continuation des *talk show* par d'autres moyens ». Sous l'impulsion de Nicolas Sarkozy, on y a réduit les débats d'idées à des surenchères de petites phrases. On y a pratiqué le télé-achat sans le moindre scrupule. On y a vendu des potions magiques et des recettes miracles à bas prix à chaque instant...

Face à cette déferlante, Ségolène Royal fut vaillante : elle s'est bien battue et je ne lui ai pas, pour ma part, ménagé mon soutien... Elle engagea une démarche de concertation approfondie dans le pays et tenta d'avancer l'idée de démocratie participative... Certes, ses propositions dans ce domaine ne furent pas toujours très lisibles et on les entendit moins en fin de campagne. Mais elle défendit, en revanche, jusqu'au bout, la nécessité du dialogue avec les partenaires sociaux... au risque d'apparaître manquer de fermeté à côté de celui qui disait avoir d'avance la solution à tous les problèmes. En matière de projet éducatif citoyen, la gauche – qui avait complètement abandonné ce domaine depuis 2002 – tenta un peu de se rattraper, en particulier dans le cadre des débats locaux où furent associés les parents, les enseignants, les élus et les mouvements d'éducation populaire : de belles perspectives furent tracées. Mais, malgré cela, le Parti socialiste n'a pas vraiment réussi à faire entendre une parole claire au plan national : le ralliement de Jean-Pierre Chevènement -

qu'on sait proche idéologiquement des positions anti-pédagogiques d'un Sarkozy ou d'un de Robien - brouilla les cartes. La rhétorique du « soutien scolaire gratuit » fit un peu oublier qu'il vaut mieux ne pas produire d'échec plutôt que de tenter d'y remédier ensuite... et que, pour cela, toutes les pratiques ne se valent pas. La focalisation sur la transmission fit passer au second plan l'idée, pourtant fondamentalement républicaine, que l'éducation doit être aussi émancipation... et que, pour cela, « l'école active » - avec la méthode expérimentale, la recherche documentaire et la démarche créative - vaut mieux que « l'école assise ». La peur de paraître laxiste paralysa toute véritable réflexion sur une nécessaire relance politique de la prévention. La volonté de ne pas déplaire aux anti-pédagogues - sans voir à quel point ils étaient profondément enracinés dans la pensée de droite - nous fit, une nouvelle fois, rater l'occasion d'ouvrir un vrai débat éducatif approfondi et constructif, y compris avec les parents...

Évidemment, je n'ai pas la naïveté de penser qu'un engagement plus « pédagogique » de la gauche aurait pu changer le résultat des élections. Mais je crains que le peu d'avancées dans ce domaine ne nous paralyse dans les mois et les années qui viennent. Je crains que nous ne soyons pas vraiment armés pour résister à la remise au pas qui se profile. Je crains que de nouvelles attaques contre « le pédagogisme » et de nouveaux retours aux « bonnes vieilles méthodes » nous laissent sans voix, tétanisés, incapables de réaction. Je crains qu'ainsi l'École de la République – qui est aussi celle de la formation à la

démocratie – soit caporalisée du haut jusqu'en bas. Je crains que nous ne fassions l'impasse, au moment où nous en avons plus que jamais besoin, sur la nécessaire formation à la démocratie...

Alors prendrait fin un chemin, pourtant à peine ébauché. Le chemin vers une démocratie majeure qui ne se paye pas de mots, sait que les décisions collectives sont des choix difficiles qui requièrent un long et minutieux travail de construction collective... Car la démocratie n'est jamais complètement acquise : c'est un édifice infiniment fragile. Tout le monde se réjouit aujourd'hui du taux de participation au scrutin du 6 mai. Moi aussi. À condition qu'il ne signifie pas l'abandon de notre sort entre les mains d'un nouveau thaumaturge. À conditions que cela ne soit pas le signe d'un renoncement collectif à ce qui, justement, rend possible la démocratie : l'éducation et l'accès de tous aux fondamentaux de la citoyenneté, la volonté de donner une place à chacun par la formation et la culture, le refus de réduire les individus à des codes-barres au nom de la sécurité, le rejet de toute forme d'exclusion et d'humiliation, l'existence d'une information pluraliste dans tous les médias. On nous explique qu'il ne faut pas s'inquiéter et que la démocratie reste à l'ordre du jour... Je repense à ce propos d'Alain qui, proféré à la veille de la deuxième guerre mondiale, ne fut pas malheureusement pas prémonitoire : « *On dit que les nouvelles générations seront difficiles à gouverner. Je l'espère bien.* » Espérons le, effectivement, et attelons nous à la tâche.

Philippe Meirieu, le 7 mai 2007

## **« Je me demande s'il n'y a pas lieu de faire condamner Monsieur Meirieu par des juges », Gilles de Robien**

Le lundi 30 avril, après les déclarations de Nicolas Sarkozy sur la nécessité de "liquider l'héritage de Mai 68", j'ai donné un entretien à l'AFP et à diverses radios, dont France Inter. J'ai souligné que Nicolas Sarkozy avait une vision terriblement réductrice de Mai 68 et que son appel à « restaurer l'autorité » s'inscrivait dans la tradition de la droite extrême française. J'ai évoqué Pétain et souligné que la rhétorique de Sarkozy était du même registre. J'ai dit préférer les convulsions d'une démocratie qui se cherche à l'exaltation du pouvoir charismatique de l'homme providentiel qui s'identifie avec la patrie... À la suite de mes déclarations, Gilles de Robien, Ministre de l'Éducation nationale, a pris la parole sur une radio pour revenir sur cette question...

PARIS, 2 mai 2007 (AFP) - Le ministre UDF de l'Éducation Gilles de Robien a apporté son soutien à Nicolas Sarkozy qui avait fustigé dimanche l'héritage de Mai 68 en déclarant mercredi sur RMC Info que « le pédagogisme » hérité de cette période « ne permet pas aux enfants d'apprendre ».

« *Le pédagogisme, cette façon de faire, ne permet pas aux enfants d'apprendre. Le pédagogisme emploie ces vocabulaires incompréhensibles pour les enfants, les maîtres et les parents, le pédagogisme on le traîne depuis 68* », a déclaré le ministre de l'Éducation.

Il s'en est pris au pédagogue Philippe Meirieu qui a estimé lundi que les propos de Nicolas Sarkozy sur Mai 68 relevaient d'un retour à « l'autoritarisme » prôné par Pétain.

« Il (M. Meirieu) devrait avoir honte parler de Pétain », a déclaré Gilles de Robien. « *C'est une honte surtout venant d'un ancien enseignant et ancien directeur d'IUFM, je me demande s'il n'y a pas diffamation et lieu de le faire condamner par des juges puisqu'on est dans un État de droit* », a-t-il ajouté.

« *Il faut liquider l'héritage de Mai 68 qui nous a fait perdre 20 ou 30 ans de repères entre les droits et les devoirs* », a ajouté le ministre en reprenant les mots de Nicolas Sarkozy.

*Le lendemain, jeudi 3 mai, j'ai donné un entretien au journal L'Humanité. Il est reproduit en page 8*

## « Il faut choisir : vivre dans une société dictatoriale, ou assumer la démocratie »

*Dimanche, à Bercy, Nicolas Sarkozy s'en est pris à « l'héritage de 1968 qui a liquidé l'école de Jules Ferry », qualifiée d'école « de l'excellence et du civisme ». La violence du discours n'est pas neuve. En février, déjà, à Perpignan, Nicolas Sarkozy attaquait cette école post-soixante-huitarde, responsable du déclin de l'autorité professorale. Les réactions ont été vives parmi les acteurs de l'éducation. Pour le pédagogue Philippe Meirieu, les propos du candidat de l'UMP s'inscrivent dans le prolongement des discours éducatifs tenus sous le gouvernement de Vichy.*

*Nicolas Sarkozy fustige l'école d'après 1968. En quoi est-ce une année charnière pour le système éducatif ?*

Philippe Meirieu : D'abord pour une raison qu'il a l'air d'oublier : c'est la première année où la scolarité obligatoire jusqu'à seize ans a été effective. La décision date de 1959 et la mise en place des collèges de 1963. Mais c'est en 1968 que tous les élèves de seize ans ont été scolarisés. Cette année marque donc un progrès social considérable pour la France. Monsieur Villepin l'a, depuis, battu en brèche avec l'apprentissage dès quatorze ans (1). Ce renoncement est inédit et, à cet égard, il serait bienvenu de revenir à 1968...

*Vous parlez de 1968 comme de l'aboutissement de mesures enclenchées en amont. Nicolas Sarkozy, lui, fustige « l'héritage de 1968 »...*

Philippe Meirieu : Je parle de 1968 comme d'une étape dans la démocratisation du système scolaire parce que je regarde l'histoire dans son ensemble. Nicolas Sarkozy en parle avec une perspective étroite. Il fait mine d'oublier que ce sont aussi 6 millions de grévistes et un extraordinaire mouvement de libération de la femme. Il omet surtout qu'à l'époque, la France vivait sous une quasi-monarchie et que c'est le ras-le-bol de cette chape de plomb qui s'est exprimé. Quelles conséquences sur l'école ? Assez peu, à vrai dire. L'autonomie des universités, le remplacement des notes sur 20 par les lettres A, B, C, D, E, ce qui a fait long feu. L'apparition des représentants des élèves et des parents, aussi, et la disparition, ici ou là, des uniformes...

*Le début de la fin de l'autorité ?*

Philippe Meirieu : Nicolas Sarkozy ne doit pas travestir l'histoire. On ne peut en aucun cas dire que l'autorité des enseignants ou des parents s'est effondrée en 1968. D'ailleurs les gouvernements suivants se sont empressés de passer à la trappe une grande partie des réformes. Le système est redevenu autoritaire, le pouvoir des enseignants a été renforcé. En fait, l'idéologie de « l'enfant roi » que stigmatise Nicolas Sarkozy est bien plus portée par le système libéral que par mai 1968. Qu'est-ce qui caractérise les difficultés des enseignants ? C'est d'être face à des élèves soumis à un bombardement médiatique permanent sur le mode : « Tes désirs sont des ordres, consomme » Des élèves fatigués, stressés, parce que sans cesse sollicités par la télévision. Des élèves dont les parents vivent une situation sociale et familiale difficile. Des élèves qui sont donc moins faciles à tenir que ceux d'avant-1968. Ce ne sont pas les événements de mai qui sont responsables. Mais la conjugaison de la dégradation sociale des familles et de la montée d'un système médiatique ravageur.

*Mais peut-on parler de crise de l'autorité ?*

Philippe Meirieu : Il faut être clair : la crise de l'autorité est quelque chose de consubstantiel à l'émergence de la

démocratie. La seule manière de ne pas en rencontrer, c'est de vivre en monarchie, en dictature ou en théocratie. Dès lors que l'on prend le risque de la démocratie, on prend le risque que l'autorité soit discutée. Il faut savoir ce que l'on veut. Soit vivre dans une société dictatoriale. Soit assumer la démocratie, et admettre qu'il est nécessaire d'inventer de nouvelles formes d'autorité, à construire par l'action collective. C'est ce que porte la tradition de l'éducation populaire en France. Depuis 1936, elle ne cesse de dire que l'autorité ne peut être fondée sur le « croire ensemble » - le communautarisme -, ni sur « l'obéir ensemble ». L'autorité doit se fonder sur le « faire ensemble » et sur la compétence. Cette autorité-là est le contraire de celle défendue par Nicolas Sarkozy.

*Il dénonce aussi la baisse du niveau scolaire et vante l'école de Jules Ferry comme mieux capable d'apprendre à lire et à compter aux élèves...*

Philippe Meirieu : L'école de Jules Ferry a été un formidable progrès pour la République. Il s'agit de le poursuivre, pas de revenir en arrière. Le contexte de l'époque était particulier. Nous sortions de la guerre de 1870. Il fallait prendre une revanche sur l'Allemagne, construire l'unité nationale, éradiquer les patois... et maintenir la discrimination sociale. Jules Ferry n'a jamais été un partisan de l'égalité sociale. Il a d'ailleurs maintenu deux écoles publiques, l'une pour les pauvres, l'autre pour les riches.

Sommes-nous confrontés à une baisse de niveau ? C'est extrêmement difficile à dire. En revanche, l'école doit effectivement être plus exigeante. J'ai toujours défendu l'idée d'une pédagogie du « chef-d'oeuvre ». Soit une pédagogie qui ne se contente pas de payer d'une mauvaise note un devoir bâclé. Ça, c'est du laxisme. L'exigence, c'est d'accompagner chaque élève vers la réussite. C'est de dire à celui qui obtient 6 sur 20 : « Tu vas retravailler et on va t'aider pour que tu aies 15. » Or ce n'est pas l'école que nous propose Nicolas Sarkozy. Lui vise un système de sélection efficace, permettant de repérer et de valoriser les élites.

*Pensez-vous que ses déclarations s'inscrivent dans la lignée des politiques scolaires mise en oeuvre par la droite depuis 2005 ?*

Philippe Meirieu : Tout à fait. Plus largement, ils s'inscrivent dans le prolongement absolu de la pensée de la droite traditionnelle, de la droite dure française. Dans le prolongement des propos que tenaient, il y a bien longtemps, des gens comme Maurice Barrès ou Charles Maurras (2), ou dans le prolongement du discours éducatif du gouvernement de Vichy.

C'est une pensée traditionnelle, qui existe de longue date, contre laquelle la gauche s'est beaucoup battue. Et contre laquelle il faut continuer de se battre.

(1) Dispositif apprentissage junior mis en place en 2006 dans le cadre de la loi sur l'égalité des chances.

(2) Penseurs de la droite nationaliste de la fin du XIXe siècle.

Entretien réalisé par Marie-Noëlle Bertrand

P.S. : Petit exercice : prenez les textes qui dénoncent les méfaits de 1968 et remplacez «1968» par «1789»... Ca marche !

## La blouse grise, la règle et le bonnet d'âne : le retour ?

« Redoubler le cours préparatoire, rétablir l'examen de passage en 6ème, concevoir de nouveaux programmes » : ces trois mesures proposées aux candidats à l'élection présidentielle prêteraient à sourire si elles ne figuraient pas, à quelques jours d'une échéance majeure, dans le catalogue d'un singulier attelage qui va d'un ancien ministre auteur des programmes de 1985 à un ex conseiller ministériel de Gilles de Robien.

La thèse est simple, mille fois ressassée: baisse du niveau à l'Université, bac sans valeur, collège en perdition et une nouveauté: c'est d'abord la faute à l'école primaire. « L'école est malade. Les performances s'effondrent. L'enseignement explicite, structuré et progressif est interdit. » En trois points le procès est dressé. Il fait peur. Déboussolés par la gravité des problèmes qui se posent à l'école, les signataires nous proposent un repli vieillot vers le XIX ème siècle. Ils mythifient leur enfance, passant sous silence les échecs de cette époque où jamais plus d'un jeune sur deux n'a obtenu son certificat d'études primaires.

En fait, les progrès accomplis par l'école ces trente dernières années sont significatifs. Plusieurs chiffres contredisent le constat dramatique formulé par les signataires de l'appel. En lecture, par exemple, les jeunes n'éprouvent pas plus de difficultés que leurs aînés. Au contraire : l'INSEE a dénombré 4% d'illettrés chez les 18-24 ans mais 14% chez les 40-54 ans et 19% chez les 55-65 ans. En lecture, 4 élèves de 6<sup>ème</sup> sur 5 sont capables d'exploiter les informations d'un texte et d'en dégager un sens. En revanche 15 % sont en difficulté, voire en très grande difficulté pour 3% d'entre eux. Les niveaux de qualification scolaire se sont considérablement élevés : le nombre d'étudiants a été multiplié par 5, on est passé de 15 % de bacheliers à près de 70 %. Pour autant, depuis une dizaine d'années le taux d'accès d'une génération au niveau du baccalauréat ne progresse plus.

Il ne sert donc à rien de noircir à dessein la situation de l'école comme le font ses détracteurs. Il ne sert à rien de vouloir rétablir les recettes d'une école inégalitaire qui ne comptait dans une génération que 15 à 20% d'élèves qui poursuivaient des études longues.

La société d'alors acceptait que quelques uns poursuivent des études et que beaucoup les interrompent et entrent dans la vie active. Aujourd'hui la société ne l'accepte plus : elle a plus besoin de techniciens que d'OS. Il devient donc intolérable, pour les parents comme pour les enseignants, mais également pour la société toute entière, que 15 % à 20 % des élèves soient en difficulté à la fin de l'école primaire et que 20 % d'une classe d'âge sortent du collège sans diplôme ni qualification. Mais revenir comme le proposent certains à l'exclusion, au redoublement systématique ou à l'apprentissage précoce serait dangereux et inefficace. Dangereux car notre société a besoin de davantage de

jeunes mieux formés et plus qualifiés. Inefficace car les comparaisons internationales comme PISA nous apprennent que ce sont les pays qui recourent le moins aux redoublements et aux filières précoces qui obtiennent les meilleurs résultats. Il s'agit d'un élitisme qui cache son nom.

Le défi à relever aujourd'hui, au coeur de l'engagement professionnel des enseignants est celui de la réduction des inégalités scolaires. Nous savons que les élèves qui résistent aux savoirs sont, le plus généralement, ceux qui vivent les plus grandes difficultés sociales ou sont privés d'accès à la culture. Sans dédouaner le système éducatif de ses responsabilités propres, des politiques en matière d'accès à l'emploi, au logement, aux loisirs et à la culture doivent être mises en place.

À l'école, il faut de façon urgente agir de façon simultanée et sur plusieurs niveaux : réduire les effectifs par classe mais aussi accompagner les équipes enseignantes tout en leur donnant les moyens de se stabiliser. Il faut donc aujourd'hui s'engager dans un vaste chantier et définir les évolutions et la transformation de l'école qui sont nécessaires.

Dans tous les métiers de l'enseignement se pose la question du travail et de l'élaboration collective. Il convient de multiplier les situations qui permettent aux équipes enseignantes d'être créatives professionnellement, de pouvoir croiser des regards multiples sur les élèves, de mesurer les effets des pratiques professionnelles. Nous devons être plus intelligents collectivement car nous savons qu'apprendre est un acte complexe. Pour cela, il faut sortir de l'exercice solitaire du métier, pouvoir travailler avec plus de maîtres que de classes pour diversifier les situations d'apprentissage et permettre à chaque élève d'explorer la voie des connaissances. La formation continue des enseignants constitue un levier essentiel de ces transformations. En s'appuyant sur les travaux de la recherche et sur une meilleure connaissance de l'expérience professionnelle elle peut permettre d'évaluer, de coordonner, de diffuser des connaissances et de faire évoluer en permanence les pratiques enseignantes.

Enfin nous ne pouvons pas considérer en ce début du 21ème siècle que les élèves puissent entrer dans un seul et unique moule. Conduire une politique éducative avec cette idée constituerait un recul considérable. Il faut au contraire adapter nos pratiques pédagogiques à la singularité de chacun d'entre eux tout en maintenant des exigences communes à tous. Ce n'est pas parce que notre métier est difficile qu'il faut renoncer et s'arc-bouter sur les problèmes de l'enseignant. Le service public d'éducation est tourné vers l'élève, il doit devenir plus exigeant pour le faire réussir. C'est là l'avenir de nos sociétés. Tout le contraire du retour au maître en blouse grise, avec sa règle et son bonnet d'âne.

Gilles Moindrot, Porte-parole du SNUipp  
Texte publié dans *Libération* le 9 mai 2007

# Compte rendu de la CAPD du 3 mai 2007

## ■ Mouvement 1ère phase

- **Statistiques** : entre parenthèses la situation 2006  
Plus de 38% ont obtenu leur 1er vœux

Ont participé au mouvement : 2 531 (2423)  
ont obtenu une mutation : 1259 (1147)  
maintien sur poste : 459 (438)  
sans poste : 813 (838)

- **Postes restés vacants à l'issue de la première phase** : 207,5

**Direction** : 78 (69 en 2006)

établissement spéc. : 0

+ de 15 classes : 0

9 à 14 classes : 1

5 à 9 classes : 25

2 à 4 classes : 51 (dont 17 à 2 cl.)

- **adj. elem** : 15

- **adj. mat en elem** : 3

- **adj. mat** : 0

- **adj. applic mat** : 5

- **adj. applic elem** : 2

- **décharge direction applic** : 5

- **CPC** : 4

- **Tit remplaçants** : 51

- **TR stage long ASH** : 3

- **CLIS 1** : 2

- **CLIS 2** : 1

- **IME** : 3

- **Maîtres G** : 21 (7 postes seront choisis par l'IA pour les départs en stage)

- **psy** : 6 (3 départ en stage sur ces postes)

- **maître E** : 1

- **maître F** : 2

Toujours plus de directions vacantes : l'effet protocole direction d'école n'a donc pas joué ! De plus, du fait de la réduction du nombre total de directions, due à la primarisation, la proportion de directions vacantes est d'autant plus importante.

Par ailleurs, de nombreux collègues directeurs choisissent de laisser leur poste pour des postes de TR ou d'adjoint. Il serait intéressant de voir quelle est l'évolution de ces situations sur plusieurs années : 42 collègues cette année.

■ **Temps partiels annualisés** : toutes les demandes ont été accordées sauf une. Le plus souvent un fort barème est associé à un petit barème. À une exception près (intérêt du service déterminé par l'IA) le service s'effectue sur le poste du plus fort barème.

## ■ Congés formation

Les demandes ont été classées par niveau de formation (deug - licence, maîtrise - doctorat DESS etc - concours - divers). L'IA accorde ensuite le congé en fonction du barème et de l'antériorité de la demande.

Cette année seuls 14 départs en formation sont acceptés. L'année dernière il n'y en avait eu 15, l'année d'avant 16. Encore une régression dans nos droits. À ce rythme là .... L'IA a retenu comme critère de classement : le type de formation, le barème et l'ancienneté de la demande. Il a privilégié la formation en psycho vu la situation catastrophique de notre département en matière de psychologue scolaire. Profondément injuste : une collègue psychologue faisant une demande depuis 7 ans (!) n'a pas obtenu son congé au vu de cette situation.

Le SNUipp rappelle que depuis la disparition du congé de mobilité, les collègues qui veulent changer d'orientation n'ont plus d'autres recours que le congé formation dont ce n'est pas la fonction. Il faut que le ministère attribue à nouveau des congés de mobilité.

**Par ailleurs nous avons demandé plus de transparence dans l'attribution des congés. Nous n'avons pas eu les éléments nous permettant de contrôler réellement ces opérations. Nous avons dû en séance demander des informations complémentaires et rien ne nous dit que des anomalies ne nous ont pas échappées. Nous invitons donc les collègues qui font des demandes à nous envoyer leurs dossiers afin que nous puissions intervenir en toute connaissance de cause. L'IA s'est engagé à nous fournir plus d'éléments l'année prochaine ; nous y veillerons.**

Gabrielle Beyler, Philippe Blot, Manu Carroz, Nicole Pignard Marthod, Anne Tuailon

## ■ Intégration dans le corps des PE par liste d'aptitude

Nos collègues encore instituteurs ont reçu une lettre de l'IA les invitant à demander leur intégration dans le corps de professeur des écoles dès cette année. Nous avons interrogé l'IA sur un procédé qui nous semblait très incitatif. Il était également précisé que l'année prochaine, le nombre de places serait diminué. L'IA nous a dit avoir transmis sans plus des informations que le ministère lui avait données à cet effet. Il regrette également de ne pouvoir pourvoir tous les postes de la liste d'aptitude chaque année ! Et dans le même temps, il n'ouvre pas tous les postes possible au concours ! Quoi qu'il en soit il est bien évident que certains collègues attendront la dernière limite pour demander leur intégration pour des raisons évidentes de pouvoir d'achat. **Il n'y a aucune urgence à le faire. Nous ne sommes pas au bout du processus d'intégration.**

## ■ Carte scolaire : CTPD fin juin

### **Ouverture - fermeture de postes : faites-nous remonter vos informations !**

Le Comité technique paritaire départemental (CTPD) d'ajustement aura lieu au fin juin.

Toutes les écoles qui ont eu des variations d'effectifs depuis le mois de février doivent informer la section départementale pour que nous puissions au mieux défendre leur école durant la Commission Technique Paritaire.

Toutes les écoles en attente de mesures après le CTP de février verront leur cas étudié de nouveau, nous souhaitons donc avoir le maximum de renseignements.

Nous devons être offensifs : la fermeture d'une classe détériore grandement la qualité d'enseignement.

Des études le prouvent : la baisse des effectifs favorise la réussite de nos élèves.

La diminution du nombre de postes dans une école n'améliore pas grand-chose ailleurs !

**N'hésitez pas à nous communiquer jusqu'au dernier moment vos effectifs afin que nous puissions argumenter au plus près de la réalité.**

Valérie Millier

# Enquête carte scolaire rentrée 2007 (prévisions) CTPD juin 2007

- École**  maternelle  
 élémentaire  
 primaire (mat et элем)



Nom de l'école : .....  
 Adresse : .....  
 Commune : .....  
 IEN : ..... Circonscription : .....  
 N° téléphone de l'école : .....  
 Personne à contacter : .....  
 N° tél (hors temps scolaire) : .....  
 Courriel école: ..... Courriel perso : .....

**Vous nous renvoyez cette enquête :**

- dans la perspective d'une fermeture  
 dans la perspective d'une ouverture  
 dans la perspective d'une fusion ou d'un regroupement d'école  
 dans la perspective d'un blocage

En cas de création, local existant :  oui,  non

Y a-t-il une CLIS dans l'école :  oui,  non

Nbre de classes en 2006-07		ZEP	RPC	RPI
élémentaire	maternelle			
		oui-non	oui-non	oui-non

### Situation de l'école

- Y a-t-il des élèves handicapés intégrés ?  
 Oui,  non - combien ? : ... avec AVS :  Oui,  non
- Nombre de PPRE dans l'école : ....
- Fluctuation d'effectifs en cours d'année (enfants du voyages...) : .....
- Autres situations :
- Nombre de demandes de prises en charge par le RASED : .....
- Nombre de prises en charge effectives par le RASED : .....

**Mesures antérieures :**

Avez-vous fait l'objet d'une mesure de carte scolaire en février 2007 ?

- ouverture,  fermeture,  blocage ;

### Effectifs prévisionnels pour 2007-2008

	juin-07	Répartition prévue par classe
2005		Avant mesure :          Après mesure :
2004		
2003		
2002		
CP		
CE1		
CE2		
CM1		
CM2		
Total		
moyenne avant mesure		
moyenne après mesure		

### Fusion ou regroupement d'écoles

Avez-vous été sollicités par votre IEN ou la municipalité pour une fusion, un regroupement, un RPI, un RPC ou une expérimentation réseau ? (rayez la mention inutile)

Quelle serait la nouvelle configuration de l'école (classes, décharges) ?

Quelle est la position du Conseil des maîtres ?

Remarques, observations : vous pouvez joindre des documents complémentaires sur des feuilles jointes à cette enquête.

## ■ Langues vivantes : les vœux utopiques du recteur

**Diversité** : Lors de la commission académique de l'an dernier, le Recteur a rappelé que « la politique de diversification des langues participe à la défense de la francophonie ». Cette année encore il a confirmé la place importante de l'italien dans notre académie et sa volonté de faire progresser l'allemand non pas au détriment de l'italien, mais de l'anglais, tout en sachant qu'il se heurterait aux parents d'élèves, ou plutôt que nous nous heurterons aux parents. Malgré l'objectif académique affiché de 5% d'élèves en italien, 5 % en allemand et 90% en anglais, l'Isère fait figure de mauvais élève dans l'académie : l'anglais progresse de 93,4% en 2005/06 à 93,9% en 2006/07 au détriment de l'allemand (de 0,8% à 0,2%) et de l'italien (de 4,1% à 3%). En Isère, même si le recteur a réaffirmé son attachement à la diversité des langues, les pressions des IEN pour une mise en place de l'anglais à marche forcée dans les écoles sont réelles. Est-ce là la seule réponse trouvée pour rassurer des parents inquiets que leur enfant ne prenne pas le train de l'anglais à temps ? Encore une fois les enseignants sont laissés seuls à se débrouiller avec ces pressions. Pourtant dans sa dernière note à destination des IEN et chefs d'établissements, le recteur précisait : « Réussir la mise en place du plan Langues Vivantes constitue une priorité de l'académie de Grenoble [...] Les corps d'inspection sont au service des équipes d'école et d'établissements pour aider, conseiller, suggérer, former et évaluer ». Votre IEN est-il venu vous aider pour expliquer aux parents que leur enfant pouvait tout à fait apprendre une autre langue que l'anglais en primaire et en tirer le plus grand bénéfice pour d'autres langues ensuite ? Eh bien non, les IEN ne viendront pas pour la bonne raison que l'IA constate que, d'une part il est dans l'impossibilité de tenir les objectifs académiques donnés par le recteur en termes de diversité faute de d'enseignants habilités dans d'autres langues que l'anglais, et d'autre part il constate une fuite des parents quand il prend la peine de les informer sur les écoles où il n'y a pas d'anglais. Résultat : le recteur définit une politique académique qui relève de l'utopie que l'IA est dans l'incapacité de suivre. Devinez qui en fait les frais ?

Définir une politique académique garantissant la diversité des langues c'est bien, encore faut-il accompagner cette volonté d'un minimum d'informations. Dans le même temps le nombre d'élèves ne bénéficiant pas d'un enseignement de langues en cycle 3 a presque doublé (de 1,5% à 2,9%) alors qu'il baisse dans la plupart des autres départements de l'académie. Cela est probablement lié aux difficultés de mise en place de cet enseignement pour lequel la part prise en charge par des intervenants extérieurs diminue. L'enseignement est assuré à 90,1% par les enseignants du premier degré qui prennent en charge 67% des groupes, ce qui est logique car un instit a aussi une classe en charge alors qu'un intervenant fait du 100% LV. A noter que le nombre des intervenants rémunérés a baissé de 9% à 5,5%, et il n'y en aura plus à la rentrée 2007, il ne restera que quelques assistants et enseignants du second degré.

**Continuité** : Concernant la « continuité de l'offre » (comme dit l'administration) de langues, le recteur affirme qu'elle est assurée partout pour l'anglais, l'allemand et l'italien soit par la LV1 soit par les 6 bi-langues. La création de ces classes bi-langues étant d'ailleurs un dispositif encouragé par le Ministère pour développer l'enseignement des LV en primaire et préserver la diversité. Visiblement cette mesure ne suffit

même pas à stabiliser l'allemand par exemple. En pratique toute langue commencée en primaire peut être continuée en collège. Il n'y a donc aucune raison de continuer les pressions pour l'anglais en primaire ! D'autant qu'avec le plan de rénovation de l'enseignement des langues, la notion de LV1, LV2, LV3 devrait finir par disparaître au profit de groupes de compétences. Tout un programme pour nos collègues du collège ! Par contre la continuité des parcours individuels (déménagements...) n'est pas comptabilisée. Quant à la continuité pédagogique, elle relève maintenant des programmes et du cadre européen.

**Europe** : Le plan de rénovation de l'enseignement des langues (BO n°23 du 8 juin 2006) et les programmes de l'école adossent l'enseignement au cadre européen CECRL) qui privilégie l'apprentissage de l'oral et donne un certain nombre de recommandations pédagogiques et organisationnelles : utilisation des TICE (MP3, tableaux interactifs...) pour une meilleure exposition à la langue, approche « actionnelle » qui implique et motive les élèves... Nous devons donc de toute urgence expliquer aux Mairies qu'il faut augmenter leur budget équipement aux écoles qui en sont encore, pour la majorité, aux tableaux noirs et craies, ainsi qu'aux principaux de collèges qu'il ne faut plus interdire les MP3 dans leurs établissements ! Encore une fois nous sommes loin de la réalité, et le minimum pour que les élèves soient en action et aient réellement l'occasion de pratiquer l'oral, c'est de baisser les effectifs par classe. Rendez-vous donc au prochain CTPD (voir page 17) pour demander à l'IA de baisser ses seuils pour un meilleur enseignement des LV.



**Formation** : Il y a des réalités incontournables ! Au niveau du concours il existe une épreuve obligatoire de langue, qui « habilite » les PE d'office, et dont le choix est laissé libre au candidat. Sachant qu'il n'y a pas de contingent fixé par langue, et que chacun arrive avec son bagage, l'administration ne maîtrise finalement pas les possibilités offertes. Ce qu'elle ne maîtrise pas non plus, c'est le mouvement, qui pour l'instant relève toujours du libre choix de chacun (on se souvient des postes fléchés). Par contre l'IA a le choix de la formation continue. Les stages proposés avec des bourses COMENIUS ont dans l'ensemble satisfait les collègues qui y ont participé. Ces dernières années l'Isère a bénéficié d'un nombre important de bourses. Ce nombre diminue en raison d'une harmonisation nationale, et c'est bien dommage car quoi de mieux pour apprendre une langue et se confronter sa culture que de séjourner dans un pays étranger ? Lors de la commission, il a été signalé aussi que nous sommes en période de renouvellement des programmes européens qui n'auraient plus la didactique comme priorité, mais plutôt l'environnement ou un autre thème. Un stage en Irlande sur l'exploitation des tourbières, ça vous dit ?

Karyn Saridjan

### Sommaire :

édito :	page 1	textes de Ph. Meirieu :	pages 6 à 8	carte scolaire :	page 20 et 21
Base élève :	pages 2 à 5	la blouse grise ...	page 9	langues vivantes :	page 22
réunion de secteur :	page 5	mouvement	page 10 à 19	RESF :	page 23
Lucie Aubrac :	pages 5	CAPD du 3 mai :	page 20	se syndiquer :	page 24



## Réseau éducation sans frontières 38

Avec l'entrée en vigueur de la loi CESEDA, les procédures d'expulsion se font de manière beaucoup plus rapides.

En Isère, ces dernières semaines, plus de 10 familles ou de jeunes isolés sont frappés d'une « obligation à quitter le territoire français » (OQTF).

Quand le RESF est alerté, la solidarité autour de ces jeunes ou ces familles, se met rapidement en place par la création de collectifs. (Au lycée Mounier à Grenoble, à Meylan, à Voiron).

Soutien aux personnes, organisation du recours au tribunal administratif... au quotidien, le travail des collectifs est lourd.

Il est d'autant important de répondre à leurs appels quand leur action nécessite une mobilisation plus ample : signatures de pétitions (celle pour Aghiles du lycée Mounier a recueilli prêt de 8000 signatures), rassemblements de soutien, présence devant le tribunal lors des audiences.

Soyez attentifs aux informations que nous diffusons, le plus souvent par mail ; consultez régulièrement la rubrique RESF38 sur le site RESF : <http://www.educationsansfrontieres.org/>

Le RESF 38 continue son action de soutien à notre collègue Florimond Guimard et à François Auguste, vice président de la région Rhône Alpes, tous deux poursuivis pour leurs actions de soutien à des personnes sans papiers.

**L'action de RESF en Isère se montre efficace. Nous avons néanmoins de grandes craintes pour cet été. Nous avons besoin de toutes les bonnes volontés. Pour cela, nous organisons une réunion afin de préparer l'été.**

**Mardi 29 mai à 18 heures, à la Maison des associations, Rue Berthe de Boissieux à Grenoble.**

Gabrielle Beyler

## Ensemble, on est plus fort : rejoignez le SNUipp !

Vu le contexte politique, le SNUipp Isère a décidé d'avancer sa campagne d'adhésion 2007 2008.

Nous craignons que des mesures contre l'école, contre les personnels, contre nos élèves ne soient prises pendant les vacances scolaires, les députés étant sommés de ne pas « chômer » cet été (travailler plus pour casser plus vite le service public).

Adhérer maintenant au SNUipp Isère est l'assurance de recevoir à son domicile notre presse et nos alertes mails dès maintenant.

### Comment ça se passe ?

- Vous remplissez et retournez votre bulletin d'adhésion dès maintenant avec votre règlement en chèque ou en joignant un RIB.
- Vous êtes considéré comme adhérent gratuitement jusqu'en **septembre 2007**.
- Si vous payez par chèque, il ne sera débité qu'en **septembre 2007**.
- Si vous joignez un RIB, vous serez prélevé d'1/6 de la cotisation seulement en **novembre 2007**, puis 1/6 tous les 2 mois jusqu'en septembre 2008.

Rejoignez-nous dès maintenant et ensemble, restons vigilants cet été. Les attaques contre l'école et les services publics ne manqueront pas.

Renseignez **TOUS** les champs, y compris la date de sortie de l'IUFM (ou de l'école normale), c'est important pour les statistiques et pour nous aider à calculer votre échelon, vos droits à la retraite, le cas échéant...

Merci de renseigner votre échelon au **1er septembre 2007**. Exemple : les collègues listes complémentaires se considèrent comme PE2, les PE2 comme titulaires à échelon 3.

Renvoyez ce bulletin dès maintenant ou imprimez-le sur notre site <http://38.snuipp.fr>.



C'est décidé,  
je me syndique !

Manu CARROZ

PS : 66% de la cotisation est déductible des impôts sur le revenu.

S'ils sont en difficultés financières, les collègues non imposables peuvent prendre contact avec nous pour que nous puissions leur proposer un aménagement de leur cotisation.

SNUipp-FSU - Section de l'Isère - échos des cours - Bulletin édité par la section de l'Isère du SNUipp - Publication bimestrielle - Prix : 1 euro

Adresse : Bourse du Travail - 32 av. de l'Europe - 38030 GRENOBLE CEDEX 2

Téléphone : 04 76 40 14 07 - Télécopie : 04 76 40 36 42 - Courriel électronique : [snu38@snuipp.fr](mailto:snu38@snuipp.fr)

Directeur de la publication : Anne Tuallion - Mise en page : Anne Tuallion - Imprimé par nos soins - Commission paritaire : 0311 S 07760 - Dépôt légal mai 2007

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp Isère.

Conformément à la loi du 8/01/78 vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp Isère.



# BULLETIN D'ADHÉSION 2007-2008



Nom : ..... Prénom : ..... Nom j. fille : ..... sexe : F M  
 Date de naissance : ..... Téléphone : ..... date de sortie IU FM : .....  
 Adresse pour l'envoi de la presse syndicale : .....  
 Code postal : ..... Ville : ..... adresse e-mail : .....

**Renvoyez votre bulletin d'adhésion et le règlement de votre cotisation au collecteur de votre secteur ou à la section départementale :**  
 SNUipp Isère,  
 Bourse du Travail,  
 32 avenue de l'Europe,  
 38030 CEDEX 2

École d'affectation : ----- Commune : -----

Poste occupé : ----- à titre définitif  ; provisoire  ; mi-temps

Instit  ; Prof d'école  ; PEGC  ; H. classe  ; Cl. excep.  échelon :

Titulaire  ; Suppléant  ; LC  ; PE2  ; PE1  ; Retraité

Montant de la cotisation en euros : ..... (voir tableau des cotisations)

- paiement par chèque (à l'ordre du SNUipp Isère)  
 prélèvement automatique : je remplis l'autorisation de prélèvement ci-dessous.

**Je joins un relevé d'identité bancaire ou postal.** Je suis informé que le prélèvement ne peut s'interrompre avant le règlement complet de la cotisation annuelle. Le prélèvement se renouvelle automatiquement chaque année, sauf avis contraire de ma part, transmis par écrit à la section avant le 1er octobre.

**Les prélèvements ont lieu les 10 des mois impairs (de novembre à septembre) en fonction de la date d'adhésion**

**Les cotisations syndicales sont déductibles des impôts à 66% ; ça n'est pas négligeable !**

La section de l'Isère du SNUipp pourra utiliser les renseignements ci-dessus pour m'adresser les publications éditées par le SNUipp. Je demande à la section de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles elle a accès à l'occasion des CAPD et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/1973. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en s'adressant à la section.

Date : ..... Signature : .....

**Réservé à l'enregistrement de l'adhésion :**  
 Secteur  Trésorier  SNUPEPS

## Tableau des cotisations 2007-2008 (en euros)

Échelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
<b>Instituteur</b>						116	119	125	132	140	153	
<b>Instit. 1/2 temps ou 66%</b>						84	86	90	96	102	112	
<b>Instit. À 80%</b>						95	101	107	113	119	130	
<b>IMF</b>							130	137	142	150	163	
<b>PE</b>			118	124	130	139	147	158	169	182	195	
<b>PE 1/2 temps ou 66%</b>			85	89	94	101	107	114	121	132	141	
<b>PE à 80%</b>			101	106	112	118	125	135	144	155	166	
<b>PEMF</b>						149	157	168	179	192	205	
<b>PE hors cl.</b>	147	167	179	190	205	219	231					
<b>PEGC</b>						123	129	137	144	152	160	
<b>PEGC hors cl.</b>	136	143	151	160	172	184						
<b>Retraité</b>	Instit., PE 8ème (indice<540) :92				PE 9ème et +(540>indice<660) : 101				PE h cl. (indice>660) : 110			

**IUFM : PE1 : 36 | IUFM : PE2 et LC : 73 | Assit. éducation : 36 | autre cas : nous contacter**

chargé d'école 1	dir. 2-4 classes 5	dir. 5-9 classes 9	dir. 10 cl.& + 11	dir SES - SEGPA 14	NBI dir. d'école 2	autre NBI 8	enseign. Spé. 5
---------------------	-----------------------	-----------------------	----------------------	-----------------------	-----------------------	----------------	--------------------

## AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT

Numéro national d'émetteur : **432764**



NOM, PRENOMS ET ADRESSE DU DÉBITEUR

.....  
 .....  
 .....

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER

SNUipp-Isère  
 Bourse du travail - 32, avenue de l'Europe - 38030 Grenoble cedex 2

NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE À DÉBITER

.....  
 .....

COMPTE À DÉBITER

Banque Guichet N° de compte

clé RIB

.....

Date : ..... Signature : .....

Prrière de renvoyer cet imprimé au créancier, en y joignant obligatoirement : un relevé d'identité bancaire (RIB), postal (RIP) ou de Caisse d'Épargne (RICE)